

AMNESTY INTERNATIONAL

Billet de blog

MDE 24/041/2013

22 août 2013

AILRC-FR

Les discours éplorés sur la Syrie ont assez duré

Par Cilina Nasser, chercheuse sur la Syrie pour Amnesty International

[Article publié initialement sur MSN UK.](http://news.uk.msn.com/socialvoices/syria-enough-hand-wringing-the-world-needs-to-take-action)

<http://news.uk.msn.com/socialvoices/syria-enough-hand-wringing-the-world-needs-to-take-action>

Il est impossible de regarder les vidéos venues de Syrie hier sans éprouver un nouvel accès de rage devant l'échec répété de la communauté internationale, incapable de mettre fin au massacre de civils pris dans le conflit armé interne qui déchire le pays.

Ces vidéos, montrant les effets meurtriers d'une offensive qui pourrait avoir été menée avec des armes chimiques et qui a frappé de très nombreux civils, dont des enfants, dans des localités proches de Damas, sont un élément de plus qui donne à penser que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont pu être commis en Syrie.

Certes, il est pour l'instant difficile de vérifier l'authenticité des images ou de désigner des responsables ; cependant, Amnesty International a contacté différents experts, notamment médicaux, pour déterminer si les symptômes des personnes touchées correspondent à l'emploi d'armes chimiques. Des organisations et des particuliers en Syrie nous aident à recueillir davantage d'informations sur l'état de santé actuel des personnes présentes dans la zone concernée.

Le gouvernement syrien a rejeté avec force la responsabilité de cette attaque, mais pour l'instant il n'a pas laissé accéder à cette zone une commission de l'ONU qui vient d'arriver à Damas, après plusieurs mois de négociation, pour enquêter sur de présumées attaques chimiques commises antérieurement. La situation actuelle révèle le degré de paralysie qui atteint la communauté internationale lorsqu'il s'agit de la Syrie.

Cette paralysie est si complète qu'une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité des Nations unies, tenue hier, a dit vouloir « faire la lumière » sur les événements, mais n'a même pas demandé qu'une enquête soit menée. Le temps presse. La commission de l'ONU doit avoir accès sans délai aux sites de l'offensive présumée, être autorisée à recueillir des prélèvements, rassembler des éléments de preuve qui risquent d'être détruits, interroger les victimes et les témoins, et mener à bien sa tâche en toute sécurité dans une zone contrôlée par des groupes d'opposition armés et bombardée par le gouvernement. Il serait aberrant, alors que des experts de l'ONU sont chargés d'examiner des cas éventuels de recours aux armes chimiques, qu'ils

n'enquêtent pas sur ce qui constitue peut-être l'attaque chimique la plus meurtrière depuis que ces armes ont été utilisées par le régime de Saddam Hussein.

Quel que soit l'auteur de cette attaque, il existe une évidence : la communauté internationale ne doit pas se contenter de la condamner, elle doit se mobiliser pour que les responsables soient traduits en justice.

L'utilisation d'armes chimiques peut être considérée comme un crime de guerre ou un crime contre l'humanité. Même si la Syrie fait partie des quelques pays qui n'ont ni signé ni rejoint la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui interdit l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de ce type d'armes, tous les États sont dans l'obligation partagée d'enquêter sur ces crimes au regard du droit international et d'en poursuivre les responsables, quel que soit le lieu où ils sont commis.

La création d'équipes d'enquête et de poursuites internationales conjointes améliorerait les chances d'effectuer des arrestations et de mener à bien des poursuites. Si certaines des personnes responsables cherchaient à se réfugier à l'étranger, il serait nécessaire, au nom de la compétence universelle, de les arrêter et d'enquêter sur leurs actes. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies doivent diriger cette démarche et l'intensifier.

La communauté internationale se voit offrir une dernière occasion de changer d'attitude, après s'être montrée incapable de répondre sérieusement à la longue kyrielle de graves violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains commises en Syrie, qui ont fait plus de 100 000 morts, des millions de personnes déplacées, et ont contraint presque deux millions de personnes à chercher refuge à l'étranger.

Amnesty International a prié à maintes reprises le Conseil de sécurité des Nations unies de déférer à la Cour pénale internationale la grave situation en Syrie, afin d'engager le processus qui permettra de contraindre les responsables, quel que soit leur camp à rendre compte de leurs actes.

Nous avons assez entendu de discours éplorés sur la Syrie. Les civils continuent d'être pris pour cibles ou tués sans discrimination. Le moment d'agir est venu.

Pour en savoir plus :

[Syrie. L'équipe de l'ONU doit pouvoir accéder à tous les sites concernés afin d'enquêter sur les « armes chimiques »](#) (flash, 21 août 2013)